

AFFECTATIONS	USAGES	NUMÉRO DE LIGNE	ZONES																					
			1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22
			R	Ad	Ad	Ae	Af	Ade	Ade	Ade	Ade	Ade	F	F	F	M	M	M	i	H	H	H	i	F
Récrotourisme	Recherche et éducation en milieu naturel (REC1)	1	●										●											
	Centre d'accueil des visiteurs ou d'interprétation (REC2)	2	●																					
	Sentiers de randonnée non motorisée (REC3)	3	●										●	●										●
	Sentiers de randonnée motorisée (REC4)	4	●																					
	Refuge et halte (REC5)	5	●																					
	Chasse et pêche (REC6)	6	●																					
	Camping (REC7)	7	●										●	●										●
	Équipement d'utilité publique (REC8)	8	●																					●
	Parc et espace vert (REC9)	9	●										●	●	●									
	Exploitation forestière (REC10)	10	●																					●
	Agriculture, sylviculture et acériculture (REC11)	11	●										●											
	Services complémentaires d'hébergement et de restauration (REC12)	12	●										●											
		13																						
		14																						
		15																						
Foresterie	Usages de l'affectation « RÉCRÉOTOURISME » autorisés pour la zone concernée	16																						
	Exploitation forestière (FOR1)	17										●	●	●									●	
	Transformation primaire du bois (FOR2)	18										●	●	●									●	
	Extraction de substances minérales sur les terres du domaine de l'État (FOR3)	19																						
	Extraction d'eau (FOR4)	20																						
	Résidence unifamiliale isolée (FOR5)	21											●	●	●								●	
	Artisanat associable à l'habitation (FOR6)	22										●	●	●									●	
	Chenil (FOR7)	23																						
		24																						
		25																						
Agriculture dynamique	Agriculture, sylviculture et acériculture (ADY1)	26	●	●	●	●	●	●	●	●	●													
	Résidence à la ferme (ADY2)	27	●	●	●	●	●	●	●	●	●													
	Formation agricole (ADY3)	28	●	●	●	●	●	●	●	●	●													
	Entreposage et vente d'un produit de la ferme (ADY4)	29	●	●	●	●	●	●	●	●	●													
	Commerce et service préalablement autorisé par la CPTAQ (ADY5)	30	●	●	●	●	●	●	●	●	●													
	Cabane à sucre dans une érablière (ADY6)	31	●	●	●	●	●	●	●	●	●													
	Agrotourisme, table champêtre et gîte (maximum de 5 chambres) (ADY7)	32	●	●	●	●	●	●	●	●	●													
	Conditionnement et transformation d'un produit de la ferme (ADY8)	33	●	●	●	●	●	●	●	●	●													
	Autre industrie agricole ou bioalimentaire préalablement autorisée par la CPTAQ (ADY9)	34	●	●	●	●	●	●	●	●	●													
	Extraction de substances minérales préalablement autorisée par la CPTAQ (ADY10)	35	●	●	●	●	●	●	●	●	●													
	Équipement d'utilité publique préalablement autorisé par la CPTAQ (ADY11)	36	●	●	●	●	●	●	●	●	●													
		37																						
		38																						
Agriculture à potentiel élevé	Usages de l'affectation « AGRICULTURE DYNAMIQUE » autorisés pour la zone concernée	39																						
	Résidence unifamiliale isolée (sur terrain d'une superficie minimale de 30 ha et d'une largeur de 120 m à la ligne avant) (APE1)	40			●																			
		41																						
		42																						
Agriculture à potentiel faible	Usages de l'affectation « AGRICULTURE DYNAMIQUE » autorisés pour la zone concernée	43																						
	Résidence unifamiliale isolée (sur terrain d'une superficie minimale de 4 ha et d'une largeur de 75 m à la ligne avant) (APF1)	44			●																			
		45																						
		46																						
Agriculture déstructurée	Usages de l'affectation « AGRICULTURE DYNAMIQUE » autorisés pour la zone concernée	47					●	●	●	●														
	Résidence unifamiliale isolée (ADE1)	48					●	●	●	●														
		49																						
		50																						
Habitat mixte	Résidences	51																						
	Résidence unifamiliale isolée (HAB1)	52																						
	Résidence unifamiliale jumelée (HAB2)	53																						
	Résidence bifamiliale isolée (HAB3)	54																						
	Résidence multifamiliale isolée (HAB4)	55																						
	Maison mobile (HAB5)	56																						
	Logement à l'étage d'un commerce (HAB6)	57																						
	Commerces et services	58																						
	Service professionnel associable à l'habitation (HAB7)	59																						
	Commerce associable à l'habitation (HAB8)	60																						
	Commerce et service de voisinage (HAB9)	61																						
	Commerce et service local (HAB10)	62																						
	Commerce et service régional (HAB11)	63																						
	Hôtel (HAB12)	64																						
	Auberge (HAB13)	65																						
	Restaurant (HAB14)	66																						
	Galerie d'art (HAB15)	67																						
	Camping villageois (HAB16)	68																						
	Détaillant de véhicules-moteurs neufs et de pièces de rechange (HAB17)	69																						
	Réparation mécanique (HAB18)	70																						
	Poste d'essence (HAB19)	71																						
	Station-service (HAB20)	72																						
	Carrossier (HAB21)	73																						
	Bar, discothèque et débit de boisson (HAB22)	74																						
	Réparation d'appareils domestiques (HAB23)	75																						
	Prêteur sur gage (HAB24)	76																						
	77																							
	78																							
Industries et institutions	79																							
Artisanat associable à l'habitation (HAB25)	80																							
Industrie sans nuisance (HAB26)	81																							
Édifice de culte et cimetière (HAB27)	82																							
Administration publique (HAB28)	83																							
Service communautaire (HAB29)	84																							
Équipement d'utilité publique (HAB30)	85																							
Parc et espace vert (HAB31)	86																							
Usages spécifiquement autorisés	87																							
Usages spécifiquement prohibés	88																							



## GRILLE DES NORMES DE ZONAGE

### LÉGENDE

9-Z —● vocation de la zone  
 L —● numéro de la zone

### VOCATIONS DES ZONES

- R Récrétourisme
- F Foresterie
- Ad Agriculture dynamique
- Ae Agriculture à potentiel élevé
- Af Agriculture à potentiel faible
- Ade Agriculture déstructurée
- H Habitation
- M Mixte
- i Institutionnel

VERSION:  
Version finale: novembre 2020

AMENDEMENTS:

CONCEPTION:



280, rue Bord-de-l'Eau Ouest, unité 301  
 Longueuil (Qc) J4H 3Y8  
 T: 514.862.4639  
 guay.pierre-yves@uqam.ca

NOTES